

Plusieurs restaurants sanctionnés par le MAPAQ.


L'OJO Restaurant Inc., sushi et cuisine fusion à volonté à Montréal

Adresse : 9468, boul. Lacordaire, Montréal, QC

Total des amendes : 6 000 \$

Raison de l'infraction : « Nul ne peut, sans être titulaire d'un permis en vigueur, exploiter un lieu ou un véhicule où est exercée l'activité de restaurateur. »

Date de l'infraction : 2023-10-17

Date du jugement : 2025-02-19

À noter que le restaurant OJO Sushi a également écopé de 17500 \$ d'amendes du MAPAQ en 2024.


Boulangerie Al-Taib sur la rue Guy à Montréal

Adresse : 2125, rue Guy, Montréal, QC

revente, mettre en vente ou en dépôt, vendre, donner à des fins promotionnelles, transporter, faire transporter ou accepter pour transport, tout produit destiné à la consommation humaine qui est impropre à cette consommation, qui est altéré de manière à le rendre impropre à cette consommation, dont l'innocuité n'est pas assurée pour cette consommation ou qui n'est pas conforme aux exigences de la présente loi et des règlements. »

Total des amendes : 4 000 \$

Date de l'infraction: 2023-08-14

Date du jugement: 2025-02-12

La Boulangerie Al-Taib a également dû payer un total de 15 500 \$ d'amendes du MAPAQ en 2024.


Le Casse-Croûte Resto Pam sur l'avenue André-Ampère à Montréal.

Adresse : 8067, av. André-Ampère, Montréal, QC

Total des amendes : 2 500 \$

Raison de l'infraction : « Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation, au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres. »

Date de l'infraction : 2024-02-08

Date du jugement : 2025-02-19

Le Casse-Croûte Resto Pam a également écopé de 3 000 \$ d'amendes du MAPAQ en 2024



Total des amendes : 2 750 \$

Raison de l'infraction : « Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux, y compris les insectes et les rongeurs, ou de leurs excréments. »

Date de l'infraction : 2024-05-27

Date du jugement : 2025-02-06

Le Restaurant Trans-Canada a aussi reçu 2 500 \$ d'amendes du MAPAQ en 2024.


Bistrot International situé à l'aéroport Montréal-Trudeau, sanctionné par le MAPAQ.

Adresse : Aéroport International Montréal-Trudeau - 975, boul. Roméo-Vachon N., Dorval, QC

Total des amendes : 3 250 \$

Raison de l'infraction : « Le pro-

duit altérable à la chaleur, à l'exception des fruits et légumes frais entiers, doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4 °C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température. »

Date de l'infraction : 2023-11-01

Date du jugement : 2025-02-19

Le Restaurant Le Village Grec sur la rue Jean-Talon Ouest

Restaurant Trans-Canada sur la rue Notre-Dame à Montréal, sanctionné par le MAPAQ.

Adresse : 880, rue Notre-Dame, Montréal, QC

à Montréal, sanctionné par le MAPAQ.

Adresse : 654, rue Jean-Talon Ouest, Montréal, QC

Total des amendes : 3 250 \$

Raison de l'infraction : « Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux, y compris

les insectes et les rongeurs, ou de leurs excréments. »

Date de l'infraction : 2023-11-21

Date du jugement : 2025-02-19

À noter que le Restaurant Le Village Grec a également écopé d'un total de 8 900 \$ d'amendes du MAPAQ au cours de l'année 2024.